

# Accès aux déchèteries pour les professionnels



Dernière mise à jour | vendredi 21 janvier 2022

Les déchèteries sont des installations classées régies par un règlement intérieur dont les principales dispositions sont explicitées ci-dessous.

## Modalités d'accès

Les professionnels doivent présenter à l'agent de déchèterie soit un badge, soit un extrait Kbis de moins de 6 mois afin de justifier de leur appartenance au territoire.

**Les déchets des entreprises n'étant pas domiciliées sur le territoire**, peuvent être acceptés en déchèterie sous réserve de produire une attestation temporaire de production de déchets sur le territoire de l'Agglo, signée par leur client.

Les professionnels refusant de fournir les pièces demandées, ne seront pas autorisés à déposer leurs déchets.

L'accès aux déchèteries est limité aux véhicules de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres et de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) inférieur à 3,5 tonnes.

## Tarification et paiement par carte prépayée

Les dépôts réalisés par les professionnels sont payants (exceptions : papiers, cartons, ferraille...). Le tarif a été fixé par délibération à 16 euros le m<sup>3</sup>. Le paiement se fait par cartes prépayées de 5 m<sup>3</sup>, soit 80 euros la carte. Ces cartes sont préalablement acquises dans l'une des régies de recettes (cf. tableau ci-après) instituées à cet effet par l'Agglo. Le paiement se fait par chèque. A chaque entrée en déchèterie, le déposant devra faire poinçonner sa carte à l'agent de déchèterie à hauteur des volumes de déchets estimés par ce dernier. Tout ½ m<sup>3</sup> entamé est dû.

Attention ! Sans présentation de cette carte, l'accès à la déchèterie sera refusé.

## Limitation des apports

L'estimation visuelle du volume des apports est réalisée par le personnel de gardiennage qui est habilité à refuser des apports de déchets ne respectant pas les volumes indiqués ci-dessous. Les apports de déchets sont limités à 5 m<sup>3</sup> par jour (sauf cas particuliers). Les dépôts de déchets dangereux et de pneus sont interdits.

## Où acheter les cartes prépayées ?

Localisation des régies	Heures et jours d'ouverture
<b>Déchèterie de Beaumont-lès-Valence</b> ZA les Moriettes	Momentanément indisponible
<b>Déchèterie d'Etoile-sur-Rhône</b> Chemin de St-Marcellin	Lundi, mardi, jeudi : 13h30-17h30 Mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h et 13h30-17h30
<b>Déchèterie de Montvendre</b> Quartier La Molle	Lundi, mercredi et vendredi : 10h-12h et 15h-18h Mardi et jeudi : 15h-18h Samedi : 9h-17h
<b>Déchèterie de Mours-Saint-Eusèbe</b> ZA rue du Vercors	Du lundi au samedi (sauf mardi) : 8h45-12h et 14h-17h30 (fermée le jeudi en déc., janv., fév.)
<b>Mairie de Portes-lès-Valence</b> 1 place de la République	Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30
<b>Déchèterie de Romans-sur-Isère</b> Avenue de la Déportation	Du lundi au samedi : 8h45-12h et 14h-17h30
<b>Mairie de Saint-Marcel-lès-Valence</b> Place de la Mairie	Momentanément indisponible
<b>Valence Romans Agglo</b> 1 place Jacques Brel Valence	Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h